

- Grenelle de l'environnement

Le tableau des mesures au 23 mai

Pour vous y retrouver dans la nuée d'annonces et de propositions dont a accouché le Grenelle, *Environnement Magazine* poursuit la publication de son tableau de suivi des mesures, actualisé au 23 mai, à comparer au « point zéro » paru dans notre numéro de décembre 2007.

	Mesures annoncées fin octobre	État d'avancement au 23 mai
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Passer les surfaces bio cultivées de 2 à 6 % en 2010 et à 20 % en 2020. • Un repas bio par semaine dans les cantines publiques. • Suspension des cultures commerciales d'OGM. • Création d'une haute autorité sur les OGM. • Réduire de 50 % l'usage des pesticides, « si possible dans les dix ans ». • Suppression des 50 pesticides les plus dangereux d'ici à la fin de 2012 (dont 30 en 2008). • Plan pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication au JO du 20 mai de la circulaire du 2 mai 2008 « relative à l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective ». Objectif 2010 : 15 % de bio dans les menus et 20 % en 2012. • Le 13 mai, rejet du projet de loi sur les OGM en deuxième lecture à l'Assemblée nationale par adoption (à 136 voix contre 135) d'une motion de procédure déposée par le député communiste André Chassaigne. Le 14 mai, convoquée par François Fillon, une commission mixte paritaire adopte le texte rejeté. Le projet repasse donc une dernière fois devant le Parlement : le 20 mai, adoption à l'Assemblée (à 289 voix contre 221) dans sa version votée en seconde lecture au Sénat; le 22 mai, adoption définitive de la loi au Sénat. • Pesticides : le 22 mai, le rapport final d'Ecophyto 2018 retient un indicateur de référence basé sur le nombre de doses utilisées. • Grenelle 1 mentionne notamment pour 2009 le doublement du crédit d'impôt en faveur de la conversion au bio et la mise en place d'un plan d'urgence en faveur de la préservation des abeilles. Autres objectifs précisés : atteindre 30 % des exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici à 2013 et 50 % des exploitations engagées en 2012 dans une certification environnementale.
AIR	<ul style="list-style-type: none"> • Plan particules ciblant les PM_{2,5}. • Indice de qualité de l'air intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : reprise des mesures.
BÂTIMENT	<p>Neuf:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les bâtiments, équipements publics et tertiaires en basse consommation (50 kWh/m²) dès 2010. Intégration systématique des énergies renouvelables. Toutes les collectivités pourront vendre de l'électricité sur le réseau. • Logements privés: <ul style="list-style-type: none"> - 2010 : passage à la réglementation THPE; - 2012 : généralisation de la basse consommation; - 2020 : tous les logements neufs passifs ou à énergie positive. <p>Existant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments publics : bilan carbone obligatoire, rénovation des bâtiments de l'État dans les cinq ans. Objectifs énergétiques variables selon la taille de la collectivité et la nature des bâtiments. • HLM : mise aux normes accélérée du parc, en commençant par les 800 000 logements les plus dégradés. • Bâtiments Anru : anticipation des normes futures, financement bonifié. • Privé : rénovation du crédit d'impôt « développement durable », « prêts CO₂ » à taux réduit, outils de préfinancement; DPE amélioré à chaque cession de logement et de locaux tertiaires, obligation de rénovation à l'étude; effort particulier sur la classe G du DPE d'ici à 2012; plan de formation professionnelle. 	<p>Neuf</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : reprise des mesures, mais abandon de l'étape THPE-2010. Financement : « un avantage supplémentaire sera prévu pour les acquéreurs de logements dont la performance énergétique excède la réglementation applicable ». <p>Existant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : reprise des mesures avec l'« objectif de réduire les consommations énergétiques du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020 ». La rénovation thermique des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs devra débuter « avant fin 2020 ». Financements : appel aux PPP pour les bâtiments publics; « enveloppe de prêts à taux privilégiés » pour les organismes HLM; accords avec les banques assurances pour développer le financement des investissements dans les économies d'énergie. • Dépôt le 9 mai à l'Assemblée d'une proposition de loi visant la création d'un « prêt performance énergétique ». <p>Neuf et Existant</p> <p>Trois arrêtés signés le 19 mai imposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un DPE aux bâtiments neufs et dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} juillet 2007 - l'affichage obligatoire du DPE pour tous les bâtiments publics - la réalisation d'une étude de choix thermiques pour les bâtiments neufs de plus de 1000 m² avant le dépôt de la demande de permis de construire. <p>À paraître, un arrêté relatif aux objectifs de performance à atteindre lors de grands travaux de rénovation thermique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : l'article 6 prévoit un « programme de formation professionnelle, de recrutement et de qualification des professionnels » (lire notre enquête p. 22), notamment dans le but « d'encourager l'activité de rénovation du bâtiment, dans ses dimensions thermiques, acoustiques et de qualité de l'air intérieur ». • Jean-Louis Borloo a signé, mi-mai, une convention avec les professionnels de l'immobilier pour généraliser l'affichage de la performance énergétique des logements dans les annonces immobilières.
BRUIT	<ul style="list-style-type: none"> • Résorption en cinq à sept ans des points noirs les plus dangereux. • Triplement des budgets consacrés à la lutte contre le bruit routier et ferroviaire. • Revalorisation de la TNSA. • Observatoires du bruit dans les grandes agglomérations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : la recherche sur les avions devra permettre une réduction de 50 % du bruit perçu.
DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité à la prévention • Taxer le suremballage • L'incinération qu'en ultime recours • Valorisation énergétique obligatoire en incinération 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : confirmation des - 15 % d'enfouissement et d'incinération d'ici à 2012. Les autres mesures sont reprises, en particulier le cas des emballages (extension de la REP au hors-foyer et couverture des coûts à 80 %). • Textile : Jean-Louis Borloo a signé le décret sur la responsabilité élargie des producteurs, qui cotiseront ainsi à un éco-organisme, dénommé Eco-TLC, finançant la collecte sélective et la valorisation.
EAU	<ul style="list-style-type: none"> • Épuration, protection des captages, qualité écologique des cours d'eau... 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : le taux de conformité des stations d'épuration françaises doit atteindre 98 % en 2010 et 100 % en 2012. • 10 M€/an supplémentaires pour renforcer la surveillance des milieux aquatiques dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau.

ÉNERGIE ET CLIMAT	<ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmation du Facteur 4. • Règle des 3 x 20 : 20 millions de tep de renouvelables supplémentaires en 2020 et 20 % de renouvelables dans la consommation finale d'énergie. • Étiquetage CO₂ des produits de la grande distribution d'ici à 2010. • Allègement de la fiscalité sur les produits à faible contenu en carbone. • Taxe carbone à l'entrée du territoire pour les produits importés à fort contenu en carbone, ou achat obligatoire de quotas de CO₂. • Bilan carbone obligatoire pour toute personne morale, publique ou privée. • Retrait des lampes à incandescence, extension de l'étiquette énergie, modes veille moins consommateurs. • ENR: Plan biomasse, Plan chaleur renouvelable, révision de la PPI. • Programme de R&D pour la séquestration géologique du CO₂. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 mentionne un objectif en valeur absolue : moins de 140 MtéqCO₂ en 2050. • Grenelle 1 : 20 % de renouvelables dans la consommation finale. • Grenelle 1 : « Le gouvernement présentera au Parlement une analyse de l'opportunité et des modalités techniques d'une contribution climat-énergie avant le 31 décembre 2008 ». À Orléans le 20 mai, Nicolas Sarkozy a brandi la menace « d'instituer de façon unilatérale un mécanisme d'ajustement aux frontières vis-à-vis des importations des pays extérieurs à l'accord » international sur la réduction des gaz à effet de serre censé prendre le relais du protocole de Kyoto (et attendu en 2009 à Copenhague). • Jean-Louis Borloo a signé mi-mai une convention avec les professionnels de l'immobilier pour généraliser l'affichage de la performance énergétique des logements dans les annonces immobilières.
GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre tous les grands projets publics à une décision négociée à cinq (État, patronat, syndicats, collectivités et ONG). • Réformer le Conseil économique et social. • Droit à la transparence totale des informations environnementales et de l'expertise, y compris sur le nucléaire et les OGM. • Insuffler une culture de l'évaluation en regroupant les 45 instances concernées. • Élargir la loi NRE à des entreprises non cotées et aux entreprises publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition programmée de l'Afsset annoncée par son ex-directrice elle-même, à l'expiration de son mandat le 16 mai. Redéfinition probable des périmètres des agences d'expertise dans le cadre de la RGPP, comme l'avait annoncé le gouvernement début avril sur la base du rapport Girard de 2006. L'Afsset rejoindrait l'Afsa et l'InVS absorberait l'Institut du cancer. • Le projet de loi transposant la directive Responsabilité environnementale devrait passer au Sénat le 27 mai. Les associations dénoncent l'absence de concertation. • Confirmation d'introduire l'environnement au Conseil économique et social, qui deviendrait ainsi le Conseil économique, social et environnemental (Cese). Nécessite une révision de la Constitution.
MER ET NATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Programme national de lutte contre l'artificialisation des sols. • Création d'une « trame verte ». • Mécanismes de compensation de la biodiversité. • Pour une pêche « de haute qualité environnementale ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième rapport sur la mise en œuvre des engagements nationaux pour enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010, présenté lors de la Journée mondiale de la biodiversité. • Grenelle 1 : 2 % minimum du territoire terrestre métropolitain protégé dans les dix ans en créant trois nouveaux parcs nationaux et dix aires marines protégées, acquisition de 20 000 ha de zones humides, élaboration de la trame verte et bleue. 10 % des eaux intérieures et de la mer territoriale classées Natura 2000 d'ici à 2012 en métropole et 2020 dans les DOM. Plans de conservation ou de restauration des espèces végétales et animales, plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Financement : « la part de l'État pourra être portée progressivement de 190 à 300 ME par an d'ici à 2013 ». • Grenelle 1 : écolabellisation des produits de la pêche dès cette année. • Dépôt le 7 mai d'une proposition de loi à l'Assemblée visant à « lutter contre les pollutions lumineuses nocturnes ».
NUCLÉAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de nouveaux sites, mais « nous ne devons pas renoncer à cette énergie » (Nicolas Sarkozy). Transparence totale des informations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rien de nouveau à signaler.
POLITIQUES PUBLIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrer toutes les décisions publiques en intégrant leur coût pour le climat et la biodiversité. Justifier les décisions « non écologiques ». • Réaliser le bilan carbone de chaque ministère et chaque administration. • Clauses environnementales dans le Code des marchés publics. • 100 % de véhicules propres au renouvellement de la flotte des administrations 	<ul style="list-style-type: none"> • Le passage du projet de loi Grenelle 1 au Conseil des ministres était prévu début juin, donc une adoption définitive au Parlement pas avant l'automne. Flou royal sur l'éventualité d'une loi Grenelle 2, possiblement recyclée en mesures intégrées dans la loi de finance. • Grenelle 1 : titre IV consacré à l'État exemplaire (- 50 % de papier dans les administrations, que du bois certifié en 2010, etc.).
RECHERCHE	<ul style="list-style-type: none"> • 1 milliard d'euros sur quatre ans sur les énergies et les moteurs, la biodiversité et la santé environnementale. • Chaque euro pour le nucléaire sera compensé sur les technologies propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : priorité est donnée à la recherche sur les biocarburants de deuxième génération.
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des produits phytosanitaires contenant des CMR de classes 1 et 2 à usage domestique et pour les lieux publics. • Création de pôles recherche santé-environnement fédérant 400 chercheurs. • Définition d'un PNSE II sur 2009-2012. • Mission parlementaire sur l'organisation de la veille environnementale. • Déclaration obligatoire de la présence de nanoparticules dans les produits. • Campagne de mesure sur la pollution électromagnétique induite par la téléphonie mobile, revoir les seuils d'émissions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : le gouvernement présentera une synthèse des études sur les effets des champs électromagnétiques sur la santé avant fin 2009.
SOLS POLLUÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Achever l'inventaire et hiérarchiser les actions pour 2010. • Plan d'action sur les stations-service fermées et sites pollués orphelins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : reprise intégrale.
TRANSPORTS	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler le réseau de TGV : 2 000 km d'ici à 2020. • Augmenter de 25 % la part du fret ferroviaire d'ici à 2012. • Plus de nouvelles routes et autoroutes, sauf « cas de sécurité, de congestion ou d'intérêt local ». • 1 500 km de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre. • Réduction de moitié des émissions du transport aérien. Taxe sur le kérosène. • Transport fluvial : confirmation du canal Seine-Nord Europe, préparation du débat public sur Saône-Moselle, programme d'autoroutes maritimes. • Bonus-malus pour les achats de voitures neuves, indexé sur CO₂ et particules. • Écotaxe kilométrique pour les poids lourds, versée à l'Afif. • Péages urbains non écartés (loi d'expérimentation proposée). 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : au-delà des 2 000 nouveaux kilomètres annoncés, 2 500 km à plus long terme, dont un barreau Est-Ouest. • Grenelle 1 : le fret non routier doit atteindre une part de marché de 25 % d'ici à 2012. Fret ferroviaire : 400 Me/an en 2015. • Grenelle 1 réduit les engagements de l'État pour les transports collectifs urbains à 2,5 milliards d'euros, au lieu des 4 milliards (hors Ile-de-France) annoncés à la conclusion du Grenelle. Le projet de loi évoque des conditions nouvelles pour leur attribution qui, selon le Gart, risquent de les rendre assez aléatoires. « Et ce sans que, pour autant, l'Ile-de-France et les transports périurbains de compétence régionale et/ou départementale soient pris en compte. » • Selon l'Observatoire des véhicules d'entreprise, l'annualisation du bonus-malus sera introduit dans les lois Grenelle ultérieures. • Grenelle 1 : trois autoroutes maritimes (alpine, Perpignan-Luxembourg, Atlantique), autoroutes de la mer atlantique et méditerranéenne, canal Seine-nord à 4,5 milliards de t.km/an. • Grenelle 1 : à compter de 2011.
URBANISME	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de reconquête des centres-villes en déclin. • Plan de développement des écoquartiers. • Scot : généralisation dans les zones sensibles ; renforcer leur caractère opposable ; y introduire des critères de performance énergétique et d'émissions de GES. • Généraliser les plans climat territoriaux d'ici à la fin de 2012 pour les communautés d'agglomération ou urbaines et les PNR. • Introduire l'adaptation aux changements climatiques et la maîtrise de l'énergie dans les objectifs de l'aménagement du territoire. • Lutte contre l'étalement urbain : étude d'impact obligatoire pour toute nouvelle zone ; objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme ; création de « zones de densification environnementale » à proximité des transports en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenelle 1 : reprise des mesures. Objectif d'anticipation de la norme BBC pour les programmes de rénovation urbaine. • Modification de l'article L. 110 du code de l'urbanisme en conséquence.

Retrouvez les tableaux des numéros précédents sur www.environnement-magazine.fr